

UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

Le Président



Moroni, le

19 JUIL 2024

DECRET N° 24 - 090 /PR

Portant nomination du Secrétaire
Général de la Présidence de l'Union des
Comores.

LE PRESIDENT DE L'UNION,

- VU le Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisé par le référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU le décret N°06- 061/PR du 27 mai 2006, abrogeant et remplaçant le décret N°03-081/PR du 13 août 2003 portant réorganisation Générale et Mission des services de la Présidence de l'Union des Comores ;
- VU le décret N°09-017/PR du 07 mars 2009, fixant le cadre organique de la Présidence de l'Union des Comores ;
- VU le décret N°11-078/PR du 30 mai 2011, portant réorganisation générale et mission des services des Ministères de l'Union des Comores, modifié par les décrets N°11-139/PR du 12 juillet 2011 et N°16-102/PR du 14 juin 2016 ;
- VU le décret N°24-077/PR du 1^{er} juillet 2024, relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores ;

DECRETE :

ARTICLE 1^{er} : Monsieur **ABOU ACHIRAFI ALI BACAR**, est nommé Secrétaire Général de la Présidence de l'Union des Comores, en remplacement de Docteur SOUNHADJ ATTOUMANE.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

AZALI Assoumani